

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 26/01/2018

Reçu en préfecture le 26/01/2018

Affiché le

ID : 033-213301955-20180122-12018-DE



N° : 01/2018

Objet : Création d'une chaufferie collective granulés bois

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11 - Votants : 12 - Pour : 12- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Roseline PIGANIOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christian BEZOS, Christian MAUBARET, Patrick BAYLET qui a donné procuration à Roseline PIGANIOL, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Dominique MARROT.

Convocation du 16 janvier 2018.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire – A.P.S. - de création d'une chaufferie collective granulés bois et le chiffrage établis par le Maître d'œuvre.

Les plans sont portés à la connaissance des élus. Le chiffrage de cette opération se décompose ainsi :

LOTS	ESTIMATION HT
Gros œuvre	28 950,00 €
Charpente couverture étanchéité	26 710,00 €
Menuiserie extérieure	2 600,00 €
Menuiserie intérieure bois	3 300,00 €
Plâtrerie isolation	8 780,00 €
Electricité	5 140,00 €
Plomberie – sanitaires	3 550,00 €
Chauffage	62 500,00 €
Carrelage	3 340,00 €
Total travaux	144 870,00 €
Maitrise d'œuvre	14 000,00 €
Bureau de contrôle	4 500,00 €
Coordonnateur SPS	1 200,00 €
COÛT TOTAL OPÉRATION HT	164 570,00 €

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi :

- DETR 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 35 % du <u>coût estimatif des travaux</u> :	50 704,50 €
- Département – 40 % <u>du coût estimatif des travaux</u> :	57 948,00 €
- Autofinancement du coût estimatif total de l'opération :	55 917,50 €
dont autofinancement du <u>coût estimatif des travaux</u> :	36 217,50 €

Le lancement du marché pourrait débuter en mai 2018 pour un commencement des travaux en juillet 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- valide la proposition de création d'une chaufferie collective granulés bois pour un coût de travaux estimé à **144 870,00 € HT (164 570,00 € coût estimatif global de l'opération)** pour un début de réalisation de travaux courant juillet 2018 ;

- approuve le plan de financement des travaux suivant présenté par Monsieur le Maire :

Coût travaux HT	FINANCEMENT	
144 870,00 €	DETR (35%)	50 704,50 €
	Département (40%)	57 948,00 €
	Autofinancement Fonds Propres	36 217,50 €
	<i>Total financement travaux HT</i>	144 870,00 €

- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions nécessaires :

✓ D.E.T.R. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 – 35 % : **50 704,50 €** ;

✓ Département – 40 % : **57 948,00 €**

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au lancement de cette opération.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 25 janvier 2018.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.

